



PREFET DES YVELINES

Activité des services de l'Etat dans le département des Yvelines en 2010

*Monsieur le Président du Conseil Général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux,*

A bien des égards, l'année 2010 représente pour les services de l'État dans le département des Yvelines une année de transition, dans une politique continue en faveur de l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers et de la modernisation des administrations.

A cet effet, d'importants changements d'organisation ont traduit de manière concrète l'ambition d'une réforme en profondeur aux côtés de nos concitoyens. Tout en assurant la continuité des missions, les agents de l'État ont oeuvré avec détermination et intelligence pour rassembler dans des entités plus fortes, mais moins nombreuses, les compétences et les talents qui font la qualité au quotidien des administrations publiques. Ainsi, trois nouvelles directions départementales interministérielles ont été créées au 1er juillet dernier, en application des décisions du Président de la République et du conseil de modernisation des politiques publiques de 2008.

De même, l'année 2010 a marqué une transition sur le plan de l'activité économique dans le département : les dernières actions du plan de relance ont porté leurs fruits et permis à notre territoire non seulement d'amortir les effets de la crise mondiale, mais de préparer la reprise de l'activité. Fortement exposé aux aléas de l'activité du secteur automobile, le département des Yvelines, a ainsi pu bénéficier d'un soutien essentiel au maintien de sa principale activité industrielle. En 2010, les constructeurs, acteurs économiques majeurs de notre territoire, ont pu rétablir une activité particulièrement dynamique. Une action soutenue en faveur de l'emploi a marqué aussi cette année. Près de 3500 contrats aidés ont été conclus.

Sur le plus long terme, 2010 marquera aussi une étape importante dans la construction du Grand Paris. La loi du 3 juin 2010 a fondé la démarche, en fixant les objectifs ambitieux de la construction de notre région capitale : réseau de métro automatique, construction de 70 000 logements, création des contrats de développement territorial. Notre territoire est particulièrement concerné par cet objectif, en particulier avec la création et l'installation de l'établissement public du plateau de Saclay, structure dédiée au développement du Cluster de l'enseignement supérieur et de la recherche, en liens étroits avec les secteurs économiques particulièrement dynamiques notamment de Vélizy-Villacoublay, de Versailles et de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Pour autant, l'État n'a pas négligé le quotidien : la lutte contre la délinquance est restée une priorité majeure en 2010, avec des résultats particulièrement satisfaisants. Ainsi, la délinquance générale a régressé de 7,4 % en 2010, un chiffre trois fois supérieur aux données nationales. Ce chiffre traduit la volonté de l'État de garantir à nos concitoyens le droit à la sécurité, dans ce domaine comme dans tous les autres.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de la ville des actions ciblées ont été conduites afin d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers, l'égalité des chances en matière d'éducation et culturelle et de développer l'attractivité de territoires fragilisés notamment à travers la mobilisation du Fonds Européen de Développement Economique Régional dans le cadre du projet urbain intégré de la Seine Aval.

Sans prétendre à l'exhaustivité, le présent rapport reprend de manière beaucoup plus détaillée l'activité de l'État dans les Yvelines, beau et grand département, conscient de ses nombreux atouts et attentif à ses éventuelles faiblesses. Vous y trouverez la traduction de l'engagement de l'ensemble des fonctionnaires en faveur de nos populations et de nos territoires. Je tiens à les en remercier très chaleureusement.

Soyez assurés que 2011 marquera un engagement toujours aussi soutenu des administrations de l'Etat dans le département des Yvelines, auprès notamment de ses élus, et dans un partenariat de confiance réciproque, pour la qualité du service public et le soutien permanent à l'intérêt général.

Michel JAU, Préfet des Yvelines

SOMMAIRE

I – Un Etat qui garantit la protection des biens et des personnes

II – Un Etat qui structure durablement les territoires pour préparer l'avenir

III – Un Etat qui soutient le développement économique et l'emploi

IV – Un Etat qui renforce la cohésion sociale et l'équité territoriale pour un meilleur cadre de vie

V – Un Etat qui se réforme et se modernise

I – Un Etat qui garantit la protection des biens et des personnes

A - Lutter contre la délinquance avec des ajustements ciblés

B - Animer la coordination d'acteurs dans la gestion de crise

1 – La gestion de la crise « hydrocarbures »

2 – La gestion de l'épisode neige et verglas

C – Garantir la prévention des risques naturels, industriels et technologiques

1 – L'état d'avancement des 4 Plans de Prévention des Risques Technologies prescrit dans les Yvelines

2 – Le renforcement des systèmes de surveillance autour des établissements recevant des populations sensibles, situés à proximité de sites potentiellement pollués

D – Assurer la protection sanitaire dans un contexte de réforme réglementaire

1 - Des évolutions notables suite à la réglementation relative au secteur des abattoirs de volailles au cours des années passées

2 - La campagne de prévention des risques cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction menée par l'Unité territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

Partie I

Un Etat qui garantit la protection des biens et des personnes

A - Lutter contre la délinquance grâce à des ajustements ciblés

Alors que la délinquance générale avait progressé de 1,3 % en 2009 dans les Yvelines, elle marque **un recul de 7,4 % en 2010**. Cette diminution est sensiblement plus importante que celle enregistrée sur l'ensemble du territoire national (- 2,1 %).

	Faits 2009	Faits 2010	Variation Yvelines	Variation France métropolitaine
Délinquance générale	80 477	74 560	-7.4%	-2.1%
Atteinte aux biens	58 718	55 130	- 6.1%	-1.9%
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	10 990	10 861	-1.17%	+2.5%
Escroqueries, infractions économiques et financières	10 769	8 569	-20.43%	-4.3%

Les **atteintes volontaires à l'intégrité physique** sont en diminution de 1,2 % alors qu'elles augmentent de 2,5 % au niveau national.

Avec un **taux de criminalité** de 7,87 faits pour 1 000 habitants en 2010, les Yvelines se situent en ce domaine au **18^{ème} rang des départements les plus criminogènes**, soit une amélioration d'une place par rapport à leur 17^{ème} rang de 2009.

Dans cet ensemble d'évolutions globalement très favorables, **deux catégories d'infractions progressent cependant : les cambriolages de résidences principales et les actes de délinquance dans les transports.**

Des réponses adaptées à chaque type de délinquance ont été recherchées en 2010.

Ainsi, **en matière de lutte contre l'insécurité dans les transports**, les services de sécurité des Yvelines ont inscrit leur action dans **une étroite collaboration** avec la sous-direction de la police des transports (SDRPT) de la préfecture de police et la sûreté de la SNCF. **Une présence renforcée des effectifs locaux sur les lignes et aux abords des gares** les plus sensibles a été organisée. Ce dispositif bénéficie depuis le début de l'année 2011 de **renforts de CRS** et sera prochainement appuyé par **des réservistes de la gendarmerie**. Enfin, **l'installation de dispositifs de vidéo-protection** aux abords des emprises ferroviaires a été encouragée et la couverture des gares s'est sensiblement étendue avec **412 caméras en 2010 contre 296 en 2009**.



Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur a présenté le plan national de sécurisation des transports le 14 avril 2010 à Houilles

2010 a été une année difficile sur le front de la lutte contre l'insécurité routière

Malgré une diminution sensible du nombre d'accidents en 2010, une hausse importante du nombre de tués est à déplorer. Ainsi, **64 personnes ont perdu la vie en 2010** sur le réseau routier des Yvelines contre **49 en 2009**, soit une progression de 31%.

**Les actions de prévention ont été multipliées en 2010.
230 actions menées ont permis de sensibiliser plus de 4 400 personnes.**

La dissuasion a été confortée par l'installation de **3 nouveaux radars fixes** (un radar de vitesse et deux radars de franchissement de feu rouge). De même, **la présence visible des forces de l'ordre** sur le terrain, notamment **dans le cadre d'opérations coordonnées police-gendarmerie** répondant à une logique d'itinéraires, a participé à la prévention et à la dissuasion des conduites à risques.

Bilan 2010 des contrôles routiers :

- 2 936 conduites sans permis de conduire sanctionnées (+ 1,77 % par rapport à 2009)
- 2 751 conduites sous l'emprise d'un état alcoolique sanctionnées (- 0,76 % par rapport à 2009)
- 458 conduites sous l'emprise de produits stupéfiants sanctionnées (+ 4,33 % par rapport à 2009)
- 413 grands excès de vitesse (supérieurs à 40 km/h) réprimés (- 2,82 % par rapport à 2009)



B - Animer la coordination d'acteurs dans la gestion de crise

Le Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) a géré trois crises en 2010 : la fin de la gestion de la grippe A H1 N1 en janvier/février 2010, la crise «hydrocarbures» en octobre/novembre 2010 et l'épisode neige et verglas en décembre 2010.

S'ajoutent également huit exercices et deux foudroyages de tours (quartier des Indes à Sartrouville le 6 juin et quartier de la Vigne Blanche aux Mureaux le 3 octobre)

La coordination d'acteurs a été un élément indispensable à la bonne résolution de ces deux événements majeurs.

1- La gestion de la crise «hydrocarbures»

En octobre et novembre 2010, la crise nationale «hydrocarbures» a eu **des répercussions importantes sur l'activité économique et sociale** du département.



Eric Dumoulin

Elle a nécessité **un suivi quotidien précis des stocks de carburants disponibles** afin de permettre notamment le ravitaillement des services de secours, des urgences médicales, et des forces de l'ordre.

Pour garantir l'approvisionnement, la préfète des Yvelines a réquisitionné des dépôts pétroliers, réquisition reconnue légale par le Conseil d'Etat.

Par ailleurs, **afin de protéger le consommateur**, de vérifier la juste information sur les tarifs et de détecter toute augmentation des prix injustifiée, Christine Lagarde, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a demandé aux directions départementales de protection des populations de mettre en place des opérations de contrôle dans toute la France.

80 stations services ont été contrôlées parmi les 160 présentes dans le département par la direction départementale de la protection des populations, dirigée par Eric Dumoulin

Le ciblage des points d'intervention a été effectué à partir de l'analyse des évolutions tarifaires enregistrées sur le site internet www.prix-carburants.gouv.fr et des plaintes des consommateurs reçues sur la période.

2 - La gestion de l'épisode neige et verglas

En décembre 2010, la gestion des épisodes «neige et verglas» a également constitué un événement marquant de l'activité opérationnelle du SIDPC.

Ces événements climatiques successifs ont conduit le SIDPC à solliciter :

- certaines communes stratégiques pour la mise en œuvre de leur plan communal de sauvegarde
- des unités de sécurité civile pour le ravitaillement
- des centres commerciaux pour l'hébergement des automobilistes
- le milieu associatif pour le ravitaillement et le soutien



C - Garantir la prévention des risques naturels, industriels et technologiques.

1 - L'état d'avancement des quatre Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) prescrits dans les Yvelines

Le département des Yvelines compte six établissements dit «SEVESO seuil haut» :

- Total à Gargenville
- Raffinerie du Midi à Coignières
- Trapil à Coignières
- les deux stockages souterrains de gaz exploités par Storengy (à Saint Illiers la Ville et à Beynes)
- la station d'épuration Seine Aval exploitée par le SIAAP (depuis décembre 2010)

Ces six installations classées doivent faire donc l'objet d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

Ces plans visent à définir une stratégie de maîtrise des risques sur les territoires accueillant des sites industriels à risques.

Ils associent :

- des mesures de réduction des risques à la source,
- des mesures de réglementation de l'urbanisation et des constructions,
- des mesures foncières pouvant aller jusqu'à l'expropriation.

Quatre PPRT sont prescrits dans les Yvelines

Le tableau ci-dessous permet de connaître leur état d'avancement.

PPRT (installations SEVESO)	TOTAL	Raffinerie du Midi et TRAPIL	STORENGY	STORENGY
Communes concernées	Gargenville Issou Porcheville Mézières-sur-Seine	Coignières Levis-Saint-Nom	Saint-Illiers-la-Ville Rosny-sur-Seine Perdreauville Lommoyes Bonnières-sur-Seine	Beynes Saulx-Marchais Marcq Thoiry
Réunions du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC)	9/4/2009	7/4/2009	3/4/2009	6/5/2010
Arrêté de prescription	15/06/2009	19/5/2009	15/6/2009 modifié le 17/11/2009	08/11/10
Enquête publique	<i>Envisagée en septembre 2011</i>	<i>Envisagée en septembre 2011</i>	13/10 au 20/11/2010	<i>Envisagée en septembre 2011</i>
Arrêté préfectoral approbation	<i>Envisagé fin 2011</i>	<i>Envisagé fin 2011</i>	29/12/2010	<i>Envisagé avant mai 2012</i>

2 – Le renforcement des systèmes de surveillance autour des établissements recevant des populations sensibles, situés à proximité de sites potentiellement pollués

Dans le cadre du 2^{ème} Plan National Santé Environnement 2009 – 2013 (PNSE 2), l'Etat a engagé une démarche d'anticipation environnementale pour vérifier la qualité des sols dans les établissements recevant des populations sensibles, implantés sur, ou à proximité, de sites potentiellement pollués du fait d'anciennes activités industrielles.

Les établissements concernés sont les crèches, les écoles maternelles et élémentaires, les établissements hébergeant des enfants handicapés, les collèges et lycées, ainsi que les établissements de formation professionnelle des jeunes du secteur public ou privé.

Les sites ont été identifiés au niveau national par croisement des bases de données des établissements sensibles avec celles des anciens sites industriels.

La liste a été rendue publique le 20 juin 2010 sur le site internet du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (www.developpement-durable.gouv.fr)

Dans les Yvelines, 25 établissements situés sur 11 communes (Bailly, Le Chesnay, Jouy-en-Josas, Mantes-La-Jolie, Le Pecq, Le Perray-en-Yvelines, Plaisir, Poissy, Saint-Germain-en-Laye et Versailles) sont concernés dont **quatre crèches, six écoles maternelles, six écoles élémentaires, une école secondaire, un institut médico-pédagogique, une maison d'enfants à caractère social, quatre collèges et deux lycées.**

La réalisation des diagnostics comporte trois phases successives :

- Phase 1 : examen des archives de construction et visite approfondie des établissements. Il s'agit de vérifier si les aménagements visibles peuvent empêcher tout contact avec les pollutions qui pourraient être présentes dans les sols ;
- Phase 2 : si des interrogations subsistent, des prélèvements et des contrôles sont réalisés sur les sols en surface, dans l'air, sous les fondations et planchers des bâtiments ;
- Phase 3 : si de fortes concentrations de polluants sont constatées sous les fondations et les planchers des bâtiments, l'air à l'intérieur des locaux est contrôlé.

Trois catégories de situations peuvent se présenter à l'issue des diagnostics :

- Catégorie A : les sols de l'établissement ne posent pas de problème.
- Catégorie B : les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que celles-ci soient potentielles ou avérées.
- Catégorie C : les diagnostics ont montré la présence de pollutions qui nécessitent la mise en œuvre de mesures techniques de gestion, voire de mesures sanitaires.

**Dans les Yvelines,
les premiers diagnostics de phase 1 ont été lancés, le 20 juillet 2010 dans les 4 crèches.**

A l'issue de cette phase 1 :

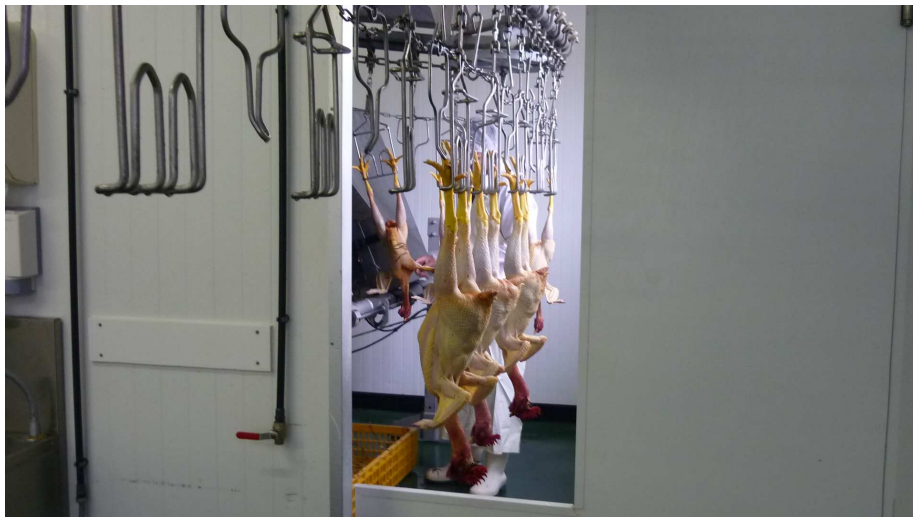
- un établissement (crèche « Ile aux Enfants » à Jouy-en-Josas) a été classé en catégorie A.
- deux établissements ont fait l'objet d'une phase 2 engagée le 15 septembre 2010 (Halte-Garderie Montardat à Saint-Germain-en-Laye et Centre Maternel Porchefontaine à Versailles)
- le classement de la dernière crèche est en cours de validation.

D - Assurer la protection sanitaire dans un contexte de réforme réglementaire

1 - Des évolutions notables suite à la réglementation relative au secteur des abattoirs de volailles au cours des années passées

Ces évolutions réglementaires et les prescriptions opérationnelles qu'elles ont induites ont amené la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) des Yvelines à **intensifier les inspections au sein des abattoirs de volailles.**

La DDPP a ainsi réalisé **14 contrôles approfondis en 2010 au sein des trois sites d'abattage** bénéficiant de l'agrément communautaire que compte le département. Le suivi de ces trois sites a permis de révéler **une situation en voie d'amélioration sensible dans deux de ces établissements.** La situation du troisième impose un suivi renforcé qui sera effectué en 2011.



Une chaîne d'abattage de volailles dans un établissement des Yvelines

2 - La campagne de prévention des risques cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction menée par l'Unité territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

Ainsi, concernant l'amiante, l'Unité territoriale de la DIRECCTE a systématiquement examiné les plans de retrait d'amiante. De même, des contrôles ont été effectués sur les chantiers. Par ailleurs, une attention particulière a été apportée par les agents sur les contrôles portant sur les poussières de bois.

II – Un Etat qui structure durablement les territoires pour préparer l’avenir

A – Les Yvelines dans le Grand Paris

B – Les réseaux de transport structurant

C – L’encadrement des procédures d’urbanisme

D – Les paysages façonnés par l’agriculture

E – La plaine de Versailles

Partie II

Un Etat qui structure durablement les territoires pour préparer l'avenir

A - Les Yvelines dans le Grand Paris



*« Le Grand Paris
c'est un projet qui concerne tout le monde
et qui appartient à tout le monde.*

*Cette nouvelle page de l'histoire de Paris, nous
devons l'écrire tous ensemble,
avec le gouvernement,
avec tous les élus de l'Île de France et
avec tous les Franciliens »*

Extrait du discours du Président de la République,
Nicolas Sarkozy,
cité de l'architecture et du patrimoine, 29 avril 2009

La loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris porte un projet urbain, social et économique d'intérêt national. Elle a créé 2 établissements publics :

- **La Société du Grand Paris (SGP)** qui a pour mission principale de concevoir et d'élaborer le schéma d'ensemble et les projets d'infrastructures composant le réseau de transport public du Grand Paris et d'en assurer la réalisation
- **L'Établissement public de Paris-Saclay (EPPS)** qui a pour objet l'impulsion et la coordination du développement du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay, sur un périmètre élargi de 49 communes sur les deux départements des Yvelines et de l'Essonne, ainsi que son rayonnement international.

Un décret en Conseil d'État a défini officiellement les modalités de fonctionnement de l'établissement public de Paris Saclay le 3 août 2010. Les deux premiers conseils d'administration se sont réunis en novembre et décembre 2010.

La loi sur le Grand Paris prévoit des contrats de développement territorial entre l'État et les communes concernées. Ces contrats permettront d'accélérer la réalisation des projets d'aménagement et de développement urbain dans les zones stratégiques et aux alentours des gares du nouveau réseau de transport. Les contrats territoriaux autour des clusters devront être signés dans un délai de 18 mois à compter de la promulgation de la loi relative au Grand Paris (soit avant le 3 décembre 2011).

La loi relative au Grand Paris **prévoit également qu'une zone de protection naturelle, agricole et forestière soit délimitée** par décret en Conseil d'État, pris dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi (soit avant le 3 juin 2011). **Un groupe de travail se réunit périodiquement afin de produire un avant projet de délimitation de périmètre de la zone naturelle agricole et forestière du plateau de Saclay.** Il est constitué de représentants des services de l'État : Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France (DRIAAF), Direction Régionale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA), Directions Départementales des Territoires (DDT) Essonne et Yvelines et la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER).

Trois réunions publiques organisées dans les Yvelines en 2010 :

Dans le cadre du débat organisé par la commission nationale du débat public portant à la fois sur le projet de « métro automatique » porté par la SGP et le projet de rocade en métro « Arc Express » du Conseil Régional

- 5 octobre à Versailles (présentation générale du projet)
- 16 novembre à Saint-Quentin-en-Yvelines (qui a fait émerger la nécessité d'une seconde gare dans les Yvelines, à Saint-Quentin-en-Yvelines)
- 3 décembre à Jouy-en-Josas (mise en perspective des possibilités de développement économiques)

L'élaboration des contrats de développement territoriaux est un chantier prioritaire pour l'année 2011. Des groupes de travail avec les collectivités concernées ont été lancés en décembre 2010 avec l'objectif de **parvenir à une synthèse territorialisée pour juin 2011.**

L'enjeu est de concilier protection environnementale, développement économique et forte augmentation de la production de logement dans le secteur de l'Opération d'Intérêt National (OIN).

Par ailleurs, le rôle de coordination de l'État sera majeur pour articuler les enjeux territoriaux de l'OIN avec les projets des collectivités. A titre d'exemple, un **comité de pilotage associant l'ensemble des acteurs des territoires de la Minière, Satory et Buc** a été instauré par l'intermédiaire de l'établissement public. Il s'agit de définir collectivement le projet de développement de ce territoire.

Sur la Seine Aval, le périmètre du territoire de Confluence a été défini.

Il comprend les communautés d'agglomération de Cergy et des deux rives de Seine, Maurecourt, Poissy, Achères et Conflans-Sainte-Honorine ainsi que Saint-Germain-en-Laye.

Un comité de pilotage a été institué.

L'Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA) assure le support méthodologique et logistique de l'opération.

Une étude globale, lancée en novembre 2010, vise à élaborer, pour juin 2011, un Schéma Territorial d'Aménagement.

L'EPAMSA est le maître d'ouvrage de l'étude et la finance à 95%.

Le Schéma territorial d'aménagement devrait normalement répondre à l'objectif d'équilibre entre activités et logements et proposer des solutions de desserte pour le Port d'Achères, qui constituera l'équipement majeur du projet.



B. Les réseaux de transport structurant

Outre le projet de transport du Grand Paris, le département des Yvelines est concerné par plusieurs autres projets d'infrastructures lourdes : Eole, ligne LGV Paris-Le Havre, Tangentielle Ouest (TGO).

Les deux premiers projets d'infrastructures (Eole, ligne LGV Paris-Le Havre) font l'objet d'un pilotage régional. Néanmoins, l'Etat territorial participe à l'animation de la réflexion autour de ces projets. Pour ce qui est de la TGO, les services de la préfecture ont été mobilisés pour favoriser l'émergence d'un consensus.

Plus précisément, l'année 2010 a été consacrée au niveau territorial au suivi des concertations publiques ainsi qu'à favoriser l'émergence d'une vision commune pour la réalisation de ces infrastructures.

Ainsi, un débat public a eu lieu du 1^{er} octobre au 19 décembre 2010 dans les Yvelines sur le projet Eole.

Réseau Ferré de France (RFF) et le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) se partagent la maîtrise d'ouvrage des études.

Les enjeux principaux pour les Yvelines sont

- de renforcer la desserte du Mantois,
- de réaliser une nouvelle dorsale structurante permettant de décharger le RER A
- d'offrir un nouvel accès au secteur de la Défense.

La commission du débat public a rendu son avis public le 7 février 2011. Le STIF, par délibération du 9 février 2011, a acté les grandes lignes du projet retenu. Ce projet fait l'objet d'un financement dans le cadre du Contrat de Projets Etat Région (CPER) 2007-2013 de 10M€ (5M€ Etat, 5M€ Région) couvrant les études et les premiers travaux. Le coût du projet est estimé entre 2.3 et 2.9 Milliards €. Le schéma de principe devra être approuvé en octobre 2011. L'enquête publique serait prévue en février 2012 pour un début des travaux en 2013.

Inscrite dans les projets du Grand Paris, prévue au Schéma national des infrastructures de Transports (SNIT), la ligne LGV Paris Normandie devra faire l'objet d'un débat public en octobre 2011.

L'objectif final de cette ligne est de mettre Le Havre à 1h15 de Paris et Rouen à 45 minutes. Des comités de pilotage se sont mis en place pour engager les études préliminaires et définir le cadre et le contenu du débat public prévu en octobre 2011.

C.- L'encadrement des procédures d'urbanisme

Au niveau départemental, trois projets de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) se sont poursuivis en 2010.

En particulier, l'élaboration du SCOT Sud Yvelines s'achève, sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Yvelines (SMESSY).

Par ailleurs, la communauté de communes de la Boucle de la Seine, dans le secteur de la Plaine de Montesson, a poursuivi la révision de son schéma directeur, qui deviendra SCOT, avec fin 2010 l'étape du débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Enfin, l'élaboration du SCOT Val de Gally a démarré en 2010, pour en arriver en fin d'année à la phase du PADD.

Pendant l'année 2010, plus de 180 procédures de modification ou révision de Plans d'Occupation des Sols et de Plans Local d'Urbanisme (PLU) étaient en cours.

Ce chiffre est en progression par rapport à l'année précédente. Ce nombre élevé s'explique par la traduction des nombreux projets communaux.

Une quarantaine de «Porter à connaissance» a pu être proposée par l'Etat pour des élaborations complètes de PLU. Huit avis sur PLU arrêtés ont été rendus.

24 communes ont bénéficié d'une aide spécifique au titre de la dotation générale de décentralisation, pour un montant global de 344 000€.



L'année 2010 a été marquée par la parution de la loi Grenelle II le 12 juillet, qui a complété les objectifs fixés aux SCOT et aux PLU et modifié leur contenu (obligations et possibilités nouvelles).

Aux objectifs de renouvellement urbain, de mixité fonctionnelle et sociale, de préservation des espaces naturels et de prise en compte des risques, s'ajoutent désormais ceux liés à la réduction de la consommation d'espaces naturels, à la préservation de la biodiversité, à la maîtrise de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, à la réduction des besoins de déplacement, ainsi qu'à la couverture par les réseaux électroniques.

Ces objectifs nouveaux sont indiqués par l'Etat dans les porter à connaissance et par le biais des procédures d'association.

L'Etat continuera également à mettre en avant les enjeux concernant le développement d'une offre de logements diversifiée, reposant sur :

- une analyse fine des besoins,
- une optimisation des potentiels fonciers,
- la mise à niveau des systèmes d'assainissement préalable aux extensions d'urbanisation.

D - Les paysages façonnés par l'agriculture

L'agriculture Yvelinoise se caractérise par une très forte proportion de productions céréalières et de grandes cultures.

- Surface agricole déclarée au titre de la Politique Agricole Commune (PAC) : près de 89 000 hectares.
- Surface moyenne des exploitations : 112,3 hectares
- 295 exploitants (37,4%) télé-déclarés, soit 94 de plus par rapport à 2009

Les aides directes ont représenté en 2010 un montant global de 26,3 M€ (dont 24,9 M€ découplées), soit une diminution de 3,6 M€ (13,3 %) par rapport à 2009. Cette forte diminution est due à la mise en œuvre du bilan de santé de la PAC.

Par ailleurs, depuis 2005, le versement des aides est subordonné au respect d'exigences en matière d'environnement, de bonnes conditions agricoles et environnementales, de santé publique, de santé des animaux et des végétaux et de protection animale.

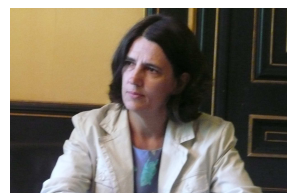
Le respect de ces exigences fait l'objet de contrôles dans chacun des domaines évoqués, contrôles qui s'ajoutent aux contrôles «surfaces» et aux contrôles «animaux» réalisés chaque année.

Le développement d'une agriculture durable, capable à la fois d'assurer un revenu correct aux exploitants tout en préservant l'environnement, devient un enjeu majeur.

C'est ainsi qu'en plus des aides directes versées aux exploitants, le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), le Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture ainsi que les collectivités (Conseil Régional, Conseil Général), au travers du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) financent de nombreuses mesures permettant l'accompagnement et le soutien des exploitations vers une agriculture durable. Ces financements contribuent également au maintien et au développement des zones rurales.

Parmi les mesures proposées, on distingue les aides aux investissements et les contrats pluri-annuels, souscrits volontairement par les exploitants et qui permettent de financer des actions qui vont au-delà des exigences environnementales réglementaires.

En 2010, la Direction Départementale des Territoires dirigée par Anne Meignien, a instruit 49 dossiers relatifs au second pilier de la PAC (programmation 2007-2013), pour un montant total à engager en 2010 de 596 000 €.



Anne Meignien

Par ailleurs, l'instruction des dossiers LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) des deux Groupements d'Action Locale (GAL) sélectionnés en 2008 se poursuit.

Pour le GAL de la Plaine de Versailles, de nombreux projets sont en cours de réalisation, tels que l'élaboration d'un guide touristique de la Plaine, une étude d'écologie territoriale, une étude de réhabilitation du grand axe de Villepreux ou encore la réhabilitation d'une ancienne chapelle.

Pour le GAL Seine Aval porté par l' Association pour le Développement d'une Agriculture Durable en Seine Aval (ADADSA), les projets menés à ce jour concernent la modernisation d'une exploitation spécialisée, la création d'un point commercial de vente directe, la réalisation d'une étude sur le foncier ainsi que la mise en place d'un projet d'irrigation innovant.

Concernant le contrôle des structures, 32 autorisations d'exploiter ont été accordées, et 6 déclarations ont été réceptionnées.

S'agissant de l'installation de jeunes agriculteurs, la Commission Départementale d'Orientation Agricole a émis, en 2010, un avis favorable à l'attribution de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) pour sept jeunes pour un montant total de 109 800 €. Six autorisations de financement ont également été accordées dans le cadre des prêts bonifiés pour les jeunes agriculteurs pour un montant total d'investissements de 441 917 €.

E - La plaine de Versailles

Dans le cadre de la convention européenne du paysage signée à Florence le 20 octobre 2000, la Direction Départementale des Territoires a organisé dans le département le 27 septembre 2010, **le colloque «le paysage sous l'impulsion du Grenelle »**. Cette journée a réuni 120 participants, dont de nombreux élus.

Dix ans après le classement de la plaine de Versailles, **la seconde partie de l'étude confiée par l'Etat à un cabinet de Conseil a été présentée à l'ensemble des élus et associations en présence du président de l'Etablissement Public du Château de Versailles.**

Ce travail a débuté en 2003 et a permis l'élaboration d'un diagnostic, rendu en 2006.

La seconde phase de l'étude a permis l'élaboration d'axes de réflexion.

La rédaction d'un «plan de gestion» est préconisée pour certains sites classés d'une grande superficie.

Une mission d'animation a été confiée à l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets qui anime la concertation sur les propositions et l'élaboration d'un plan de gestion.

En 2010, l'Etat s'est engagé dans une démarche de promotion de la lutte contre le changement climatique par la rénovation thermique des bâtiments existants :

Le 16 février 2010 a été marqué par l'organisation d'un colloque départemental consacré au thème des mesures financières et fiscales sur la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments. Cette manifestation a attiré un large panel d'acteurs (élus, artisans et entreprises du bâtiment, constructeurs, organismes bancaires, négociants et fournisseurs de matériaux, étudiants, architectes, associations de consommateurs...).

III – Un Etat qui soutient le développement économique et l’emploi

A – Les services de l’Etat ont poursuivi leurs actions pour soutenir les entreprises et limiter les effets de la crise

1 - Accompagner les territoires fragilisés au travers de la mobilisation du dispositif des conventions de revitalisation

2 - Amortir les effets de la conjoncture économique

3 – Soutenir le financement de l’investissement et faciliter le crédit

B – Le département des Yvelines s’est engagé dans une politique de diversification de l’activité, notamment grâce au soutien à l’innovation

1 - L’Etat territorial a accompagné les candidatures locales aux appels à projets liés au Grand Emprunt ou lancés par la Délégation interministérielle à l’Aménagement du Territoire et à l’Attractivité Régionale (DATAR)

2 - L’Etat a soutenu le Plan de soutien départemental de la vallée de l’automobile

C – L’insertion professionnelle des jeunes a été une priorité de l’Etat en 2010

Partie III

Un Etat qui soutient le développement économique et l'emploi

A – Les services de l'Etat ont poursuivi leurs actions pour soutenir les entreprises et limiter les effets de la crise

1 – Accompagner les territoires fragilisés au travers de la mobilisation du dispositif des conventions de revitalisation

En 2010, les Yvelines ont été le département francilien qui comptabilise le plus de conventions de revitalisation, qu'elles soient achevées ou en cours

Ainsi, notre département pesait un quart des sommes engagées et des objectifs d'emplois à recréer au niveau régional.

En moyenne, chaque convention de revitalisation représentait 500 000 € d'engagements financiers et 150 emplois à recréer.

Enfin, trois quarts des conventions de revitalisation réalisées ou en cours en 2010 concernaient les entreprises du secteur industriel.

Qu'est-ce qu'une convention de revitalisation ?

Les entreprises d'au moins 1 000 salariés ou appartenant à un groupe d'au moins 1 000 salariés, qui procèdent à un licenciement économique affectant, par son ampleur, l'équilibre du ou des bassins d'emploi où elles sont implantées, sont tenues de contribuer à la revitalisation du bassin.

La convention est signée entre l'entreprise et le préfet dans un délai de six mois à compter de la notification du projet de licenciement collectif à l'administration.

2 - Amortir les effets de la conjoncture économique

6 400 emplois ont en effet supprimés entre 2008 et 2010 soit 11.3% des suppressions réalisées à l'échelle régionale.

Certains secteurs ont été plus fortement touchés dans le département :

- la fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques,
- les activités autour de la sécurité
- la fabrication de machines ou d'équipements.

Afin de soutenir l'activité économique des entreprises tout en protégeant les droits des salariés, entre fin septembre 2008 et fin décembre 2010, 6 750 000 heures d'activité partielle (y compris Activité Partielle de Longue Durée) ont été accordées aux établissements yvelinois au titre de la conjoncture économique, soit 31% du total des heures autorisées dans la région sur la période concernée.

C'est dans **l'industrie automobile** que le plus grand nombre d'heures a été autorisé (près du tiers), suivie par les activités d'ingénierie, de contrôle ou d'analyse technique ou la métallurgie (activités dépendant directement de l'industrie automobile).

L'Etat a poursuivi également au cours de l'année 2010 son action d'information sur les dispositifs d'aides aux entreprises.

3 – Soutenir le financement de l'investissement et faciliter le crédit

La Caisse des Dépôts a présenté, en lien avec les services de l'Etat et la chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val d'Oise Yvelines, le 20 octobre 2010, devant 150 entreprises et services économiques de collectivités, **les outils du Fonds stratégique d'investissement.**

Par ailleurs, les services de la Trésorerie générale et de la Banque de France ont poursuivi leur action d'accompagnement des entreprises en difficultés par l'intermédiaire **des dispositifs de médiation du crédit** et d'étalement des dettes fiscales et sociales.

Le médiateur du crédit, Gérard Rameix, est venu en février 2010 à la Banque de France rappeler le rôle de la médiation du crédit, qui permet aux entreprises de trouver un financement afin de poursuivre et de développer leur activité.

L'année 2010 a été marquée par une baisse des demandes de saisine, montrant l'amélioration du climat bancaire. Au total, entre sa date de mise en place en octobre 2008 et 2010, le médiateur du crédit a examiné pour le département 405 demandes de médiation. 59% d'entre elles ont abouti positivement.

La médiation du crédit était une réponse de l'Etat à la crise. Au vu de ses résultats, ce dispositif a été pérennisé pour deux années supplémentaires, en accord avec le secteur bancaire et les représentants des entreprises.

Pour lutter contre la crise mondiale qui a frappé notre pays, le Président de la République et le Gouvernement ont adopté, dès fin 2008, des mesures exceptionnelles afin d'atténuer la gravité et en réduire la durée en France. **La mission du plan de relance était de lutter contre cette crise, en retrouvant au plus vite le chemin de la croissance, par un soutien sans faille à l'activité économique et à l'emploi.** Ce qui a permis, à la France, en 2009, de **sortir plus vite de la crise internationale** et parfois mieux que de nombreux autres états.

En 2010, les opérations financées par le Plan de Relance se sont poursuivies dans le département. 18,5 M€ qui ont été engagés par le Plan de Relance, pour un montant de 61 M€ de travaux.

Associées à l'effort de l'Etat et des entreprises publiques (EDF, GDF SUEZ, la Poste...), **les collectivités locales ont été des acteurs essentiels du plan de relance.** Elles sont partenaires dans de nombreux chantiers cofinancés par le plan de relance. Elles ont, en outre, bénéficié d'un financement spécial de l'Etat pour les inciter à investir : **la mesure de versement anticipé du Fonds de compensation de la TVA.**

Dans le département, les collectivités territoriales doivent ainsi investir 967 M€ en contrepartie de 61 M€ de Fonds de compensation de la TVA remboursés par l'Etat.

B – Le département des Yvelines s'est engagé dans une politique de diversification de l'activité, notamment grâce au soutien à l'innovation

1 - L'Etat territorial a accompagné les candidatures locales aux appels à projets liés au Grand Emprunt ou lancés par la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR)

Trois dossiers ont sollicité un financement au titre de l'appel à projet «grappes d'entreprises». **Un dossier a été retenu : le Vivant et la Ville sur Versailles et Saint-Quentin.**

Afin de renforcer la candidature de Mov'eo aux appels à projets du fonds unique interministériel (fonds finançant les pôles de compétitivité), les services de l'Etat se sont mobilisés courant 2010 pour accélérer la possibilité d'implanter de nouvelles activités de recherche et développement sur le plateau de Satory. L'Etat a encadré la procédure de dépollution complémentaire d'une parcelle afin de garantir ces implantations dans un planning compatible avec celui de l'activité économique et de recherche.

2 - L'Etat a soutenu le Plan de soutien départemental de la vallée de l'automobile

Cet accompagnement s'est traduit notamment par un travail d'information et d'orientation et par l'autorisation de financement des subventions accordées par le conseil général aux entreprises de taille intermédiaire et de grands groupes.

L'Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) a participé à la cellule automobile mise en place par le Conseil général des Yvelines et a apporté un appui technique auprès de ces services dans le cadre de l'instruction des demandes de subventions.

C – L'insertion professionnelle des jeunes a été la priorité de l'Etat en 2010

La mise en œuvre d'un plan départemental de l'apprentissage permet de mener une politique volontariste en faveur des jeunes

Ce plan volontariste s'appuie sur cinq objectifs : renforcer les réseaux de partenaires, harmoniser le niveau de connaissance des différents prescripteurs, rendre les contrats en alternance plus attractifs, développer des outils de communication et favoriser une approche territoriale pour lutter contre le chômage des jeunes habitants en Zones Urbaines Sensibles. Au total, plus de 6 000 contrats ont été signés dans le département, soit 13% des contrats d'apprentissage franciliens.

Ainsi, en appui à l'Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et à la demande du Préfet, la Sous-Préfète chargée de la politique de la ville a piloté la mise en œuvre et le suivi du plan d'urgence en faveur de l'emploi des jeunes.

Le développement de l'alternance constituait la principale mesure de ce plan d'urgence.

L'alternance est désormais reconnue comme une voie de formation performante tant en terme d'insertion professionnelle que de poursuite d'études à tous les niveaux de qualification.

L'apprentissage dans les Yvelines en 2010 :
- plus de 300 organismes de formation répertoriés
- 24 centres de formation des apprentis
- environ 16 000 jeunes apprentis
- le 3^{ème} département francilien en matière d'apprentissage

Le développement du **Contrat Accompagnement Formation** et du **Contrat d'Insertion par l'Emploi** (CIE) jeunes, la promotion du **Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi** (CAE) passerelle et l'**augmentation de la capacité d'accueil de l'Ecole de la deuxième chance** faisaient également l'objet d'un suivi dans le cadre de ce groupe de travail associant les partenaires de l'emploi.

Le **contrat de professionnalisation** est le second type de contrat en alternance possible.

Il vise des jeunes de moins de 26 ans et des demandeurs d'emploi âgés de 45 ans et plus.

Après la crise économique, le nombre de signature de contrat de professionnalisation est reparti à la hausse (3 276 contrats signés en 2010, soit 8.7% des contrats franciliens).

Le nombre de signatures a connu en effet une augmentation de 7.7% entre 2009 et 2010, tandis que la tendance régionale était à la baisse (- 16.4%) sur la même période.

L'Ecole de la deuxième chance, a permis également de préparer les jeunes sans diplôme ni qualification à l'emploi

Elle dispose de **trois sites pédagogiques situés à Trappes, les Mureaux et Magnanville**, s'adressant à des jeunes souhaitant être remis à niveau en vue d'un emploi ou d'une formation qualifiante. En 2010, **298 jeunes nouveaux stagiaires** ont ainsi bénéficié de cet accompagnement tourné vers une remise à niveau et la définition d'un projet professionnel.

La lutte contre le chômage grâce au dynamisme des contrats aidés

Les contrats aidés ont pour but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

L'Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et Pôle Emploi ont particulièrement mobilisé ce dispositif en 2010.

- **3 689 contrats d'accompagnement dans l'emploi en 2010 contre 2 325 en 2009**
- **1452 contrats initiatives emploi ont été signés en 2010 contre 1415 en 2009.**

Une plaquette d'information a été distribuée aux communes de + de 2000 habitants ainsi qu'aux associations.

Une convention d'objectifs et de moyens a été conclue entre l'Etat et le Conseil Général des Yvelines. Dans le cadre de cette convention, 36 CIE et 102 CAE ont été prescrits.



Fête de la journée de l'Europe le 9 mai 2010 à l'école de la deuxième chance aux Mureaux

IV – Un Etat qui renforce la cohésion sociale et l'équité territoriale pour un meilleur cadre de vie

A – Garantir l'égalité des chances à l'école

1 – L'internat d'excellence de Marly le Roi

2 – La lutte contre le décrochage scolaire

3 - La mise en œuvre du service civique volontaire

B – Renforcer la politique mémorielle à travers les cérémonies patriotiques menées par le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)

C – Lutter contre les inégalités d'accès au logement dans les territoires défavorisés et pour les populations fragilisées

1 –La mise en œuvre de deux Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

2 – Les grandes caractéristiques du plan hivernal 2010/2011

3 – Améliorer l'offre de logement grâce à la reconquête du contingent préfectoral, à la rénovation urbaine et à la politique territoriale de l'habitat

4 – La politique territoriale de l'habitat

5 –La contribution du comité interministériel pour le développement de l'offre de logements à l'objectif de réalisation de logements sociaux

6 – La révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

7 – La culture pour tous

Partie IV

Un Etat qui renforce la cohésion sociale et l'équité territoriale pour un meilleur cadre de vie

A - Garantir l'égalité des chances à l'école

1 - L'internat d'excellence de Marly-le-Roi

Situé en plein cœur de Marly-le-Roi, au milieu d'un parc de 9 hectares appartenant à l'Etat, l'Internat d'Excellence de Marly occupe depuis la rentrée 2010 les anciens locaux de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP).

L'Internat d'Excellence est au cœur du dispositif phare de la dynamique «Esprit Banlieues» voulue par le Président de la République qui a inauguré cet internat le 9 septembre 2010.



Inauguration de l'internat d'excellence de Marly le Roi le 9 septembre 2010

L'internat accueille cette année 138 élèves. D'importants investissements ont été consentis par l'Etat dans le cadre du Grand Emprunt pour réaliser les aménagements nécessaires à cette rentrée, à hauteur de 5,5 M€.

Sa capacité d'accueil sera portée à 180 élèves en 2011 puis à 300 en 2012, de nouvelles et importantes tranches de travaux étant prévues à cette fin.

Dès le premier recrutement, priorité a été donnée aux candidatures issues de quartiers éligibles au soutien de l'ACSE ou relevant de l'Education prioritaire. Les dossiers d'élèves boursiers ont été également particulièrement étudiés. Au total, 45% des internes relèvent des quartiers ZUS, 60% de l'Education prioritaire et 58% sont boursiers.

Par ailleurs, plus de 60% des internes résident dans les Yvelines. Les autres proviennent pour l'essentiel des départements limitrophes ou de la région parisienne.

Enfin, l'effectif est équilibré entre collégiens et lycéens, ainsi qu'entre garçons et filles.

Par ailleurs, l'une des fortes particularités du projet de Marly réside dans le fait que la scolarisation est assurée dans les établissements du secteur géographique en assurant toutes les voies de formation possibles.

2 - La lutte contre le décrochage scolaire

Chaque année, **40 000 jeunes sortent sans qualification, 140 000 jeunes sortent sans diplôme, dont 8000 en Ile-de-France.** Le plan « agir pour la jeunesse » annoncé par le président de la République le 29 septembre 2009 fait de la lutte contre le décrochage scolaire, une priorité nationale.

Il s'agit de mieux repérer les jeunes qui ont décroché de leur formation initiale, en cours ou en fin d'année scolaire, sans avoir requis un niveau de diplôme minima, afin de leur proposer, sans délai et dans un cadre coordonné, des solutions.

L'inspection académique des Yvelines s'est fortement mobilisée en 2010. L'accompagnement des élèves est au centre de toute la scolarité grâce, notamment, à l'aide personnalisée dans le premier cycle, à l'accompagnement personnalisé dans le second cycle, à l'accompagnement éducatif et aux stages offerts pendant les vacances. Ces dispositifs prennent en compte l'aide aux devoirs mais aussi l'accès à la culture, aux activités sportives et l'apprentissage des langues vivantes. L'« école ouverte » est également une façon d'appréhender les apprentissages sous une forme différente et de créer une autre relation à l'Ecole pendant les temps de vacances.

Le repérage et le suivi de l'absentéisme jusqu'à 16 ans font l'objet d'une attention particulière.

Ainsi, la prévention du décrochage et le dialogue avec l'élève et sa famille sont une priorité affirmée pour les établissements scolaires qui peuvent mettre en œuvre des commissions de suivi, des cellules de veille internes au cours desquelles les situations sont analysées et des solutions retenues. Le traitement de certains cas peut également intervenir dans le cadre de dispositifs de réussite éducative.

La prévention au niveau local n'est pas toujours suffisante. Des élèves peuvent être signalés à l'Inspection académique qui organise un pôle élèves chaque semaine pour convoquer l'élève et sa famille (328 en 2009-2010). **L'obligation d'assiduité est rappelée et des solutions de scolarisation sont envisagées, comme par exemple, les ateliers et classes relais ; le dispositif d'initiation aux métiers par alternance (DIMA) ou le dispositif de réussite scolaire par alternance (DRSA). Ces dispositifs sont susceptibles de recevoir jusqu'à 400 élèves dans l'année.**

Au-delà de 16 ans, la mission générale d'insertion de l'Education nationale (MGI), composée dans le département de huit coordonnateurs, traite 300 jeunes en voie de décrochage par an, essentiellement issus de lycées professionnels.

Ces jeunes sont pris en charge sur des ateliers de remise à niveau scolaire ou linguistique, des ateliers de remobilisation, afin de prévenir leur décrochage de la formation suivie. Professeurs et conseillers d'orientation sont mobilisés sur ces ateliers.

Enfin, expérimentées depuis janvier 2010 et généralisées en septembre, des plate-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs prennent en charge les élèves sortis sans qualification des formations initiales, qu'ils soient sous statut scolaire ou par apprentissage. Portées par les centres d'information et d'orientation (CIO) dans chaque bassin d'éducation, ces plate-formes mobilisent les compétences des neuf directeurs de CIO, des 150 conseillers d'orientation et de l'ensemble des partenaires : missions locales, CFA, maisons de l'emploi, pôles emploi et écoles de la deuxième chance.

Depuis septembre 2010, 320 jeunes ont été reçus au sein de ses plate-formes.

Un accompagnement personnalisé vers une qualification ou une insertion vers l'emploi est proposé à chacun.

3 - La mise en œuvre du service civique volontaire

Le Président de la République a affirmé le 29 septembre 2009, dans son discours d'Avignon, **sa volonté d'encourager les jeunes à s'engager au service des autres et de la collectivité.** Il a souhaité ainsi créer un nouveau service civique qui contribuera à **renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.**



Ethel Carasso-Roitman

Crée par la loi du 10 mars 2010, le service civique est **basé sur le volontariat**.

Il offre à toute personne, **entre 16 et 25 ans, sans diplôme**, l'opportunité de s'engager et de donner son temps à la collectivité en effectuant **une mission d'intérêt général**, d'une durée de **6 à 12 mois, au sein d'une structure sans but lucratif** (associations, fondations à but non lucratif, ONG, collectivités locales, établissement public, administration de l'Etat...).

Il peut également se faire à l'étranger. Pour de nombreux jeunes en échec, inactifs depuis plusieurs mois, ce service civique est un tremplin qui leur permet de se réinsérer.

Cet engagement donne lieu à **une indemnisation mensuelle de 440 euros nets** versée directement au volontaire et à un régime complet de protection sociale, tous deux financés par l'Etat. Quant aux structures agréées, elles bénéficient d'un soutien de 100 euros, versé par l'état pour assurer cet encadrement.

Les missions proposées sont axées autour de **9 thèmes** : solidarité, culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, sport.

La direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines, dirigée par **Mme Ethel Carasso-Roitman**, est chargée de la mise en œuvre de ce programme, en ce qui concerne la délivrance de l'agrément départemental nécessaire à tout organisme souhaitant accueillir des jeunes volontaires.

Où la structure peut-elle demander son agrément ?

Au sein de la direction départementale de la cohésion sociale, la référente départementale est Mme Richard, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse (marie.richard@yvelines.gouv.fr).

Le dossier de demande d'agrément est également téléchargeable sur le site www.service-civique.gouv.fr

L'accord des deux parties donne lieu à un contrat d'engagement de service civique qui délivre le paiement par l'Etat d'une indemnité mensuelle de 440 € pour le jeune ainsi que sa couverture sociale et sa cotisation retraite.

La structure d'accueil a une obligation de tutorat et d'accompagnement des jeunes dans leur projet d'avenir.

L'agrément est délivré pour une durée de deux ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à prendre en charge les volontaires.

Depuis septembre 2010, la Direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines met en place une stratégie d'information ciblée auprès des partenaires et opérateurs locaux mais aussi en participant à divers forums, colloques, expositions sur les métiers, etc...

Depuis sa création, **10 agréments ont été attribués** dont :

- 4 à des mairies (Conflans Ste Honorine, Les Mureaux, Le Pecq, Andrésy)
- 2 à des centres d'hébergement d'urgence
- 4 à diverses associations

Que doit faire un jeune Yvelinois s'il souhaite s'engager dans un service civique ?

Pour s'engager, il suffit de prendre contact avec le Centre Départemental, Yvelines Information Jeunesse à Versailles (YIJ) ou bien dans les 10 « bureaux information jeunesse » du département ou enfin dans les 24 « points information jeunesse » présents dans les Yvelines. (liste avec coordonnées de ces structures en annexe du dossier de presse ou liste téléchargeable sur le site internet de la préfecture www.yvelines.gouv.fr)

Toutes ces structures sont encadrées par la direction départementale de la cohésion sociale et peuvent informer les jeunes et faciliter leur inscription .Les missions locales sont également des relais.

Enfin, les jeunes peuvent consulter les missions proposées (en France comme à l'étranger) sur le site www.service-civique.gouv.fr.

Fin 2010, l'agence du service civique faisait état de 29 volontaires en activité dans les Yvelines recrutés par des réseaux au niveau national.

B - Renforcer la politique mémorielle à travers les cérémonies patriotiques menées par le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)

Les cérémonies patriotiques célèbrent les moments forts de la vie nationale, comme la journée nationale de la Déportation, la Victoire sur le nazisme, la célébration du 14 juillet, la Victoire du 11 novembre.. qui sont des jalons de l'histoire du pays que chaque participant peut s'approprier.

Ainsi, ces cérémonies renforcent le sentiment d'appartenance à la Collectivité Nationale de Vie en France.

D'autres actions sont conduites dans la même sens, avec l'organisation d'expositions itinérantes dans les classes des écoles primaires, des collèges et des lycées, dans les mairies et des lieux appartenant au Conseil Général. Par ailleurs, chaque année, des conférences se tiennent sur un thème précis. En 2010, le thème choisi était celui des Compagnons de la Libération et à leur chef, le Général de Gaulle.

Enfin, une action ponctuelle a été initiée en 2010, avec la remise de diplômes d'honneur aux Anciens Combattants de la Guerre 1939-1945 à la demande du Secrétaire d'Etat à la Défense et Aux Anciens Combattants. Cette opération a étroitement associé l'Onacvg, l'association des Maires des Yvelines et les Mairies où résidaient les Anciens Combattants de 39-45.



C - Lutter contre les inégalités d'accès au logement dans les territoires défavorisés et pour les populations fragilisées

1 - La mise en œuvre de deux Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

La stratégie nationale de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées, initiée par le gouvernement, repose sur **l'organisation d'un véritable service public de l'hébergement et de l'accès au logement, qui a pris, dans chaque département, la forme d'un service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO).**

Ces plate-formes doivent jouer un rôle central dans la gestion quotidienne de la période hivernale et dans la coordination des acteurs de terrain. Grâce à la mise en place des SIAO, la gestion de la période hivernale ne doit plus relever d'une gestion de crise, même s'il reste nécessaire de rechercher et mettre en œuvre temporairement des dispositifs exceptionnels de mise à l'abri.

Les SIAO sont chargés de coordonner les activités de la veille sociale (plate forme téléphonique 115, équipes mobiles, accueil de jour, abris de nuit), de rapprocher la demande et l'offre de l'hébergement et du logement adapté, et de garantir la continuité du parcours des personnes prises en charge.

Dans les Yvelines, deux services publics, sont créés : l'un dédié à l'urgence, l'autre à l'insertion :

La préfecture des Yvelines a confié à l'association ACR, la prise en charge du « SIAO urgence ». Elle devra mettre en œuvre un dispositif d'évaluation des personnes bénéficiant pour la première fois d'un hébergement d'urgence, l'enjeu étant de mieux accompagner ces personnes dans un parcours de fluidité vers les dispositifs de stabilisation et de logement pérenne.

La préfecture des Yvelines a confié à l'association Caplogy, la prise en charge du SIAO insertion, dont la mission est d'identifier et d'orienter les personnes ayant besoin d'un logement de transition ou adapté, et de favoriser l'accès au logement des personnes hébergées.

2 - Les grandes caractéristiques du plan hivernal 2010-2011

Le plan hivernal 2010-2011 s'est caractérisé par l'augmentation du nombre d'appels (+27%) et de la demande d'hébergement (+18,5%). Pour faire face, plusieurs axes du plan hivernal 2010-2011 ont été renforcés.

Les mesures hivernales 2010-2011 ont été graduées en trois niveaux, en fonction des conditions climatiques et de la saturation des dispositifs d'accueil. La décision du passage au niveau de mobilisation supérieure relevait du préfet.

- **niveau 1 ou « temps froid » : 113 places étaient mobilisables**
- **niveau 2 ou « grand froid » : 17 places étaient mobilisables**
- **niveau 3 ou « froid extrême » : 572 places étaient mobilisables**

Durant le plan hivernal 2010, il y a **un renforcement de la maraude départementale** (Équipe sociale mobile de la Croix Rouge) **et des maraudes locales**, ainsi qu'une vigilance accrue des accueils de jour en lien avec ces maraudes, les accueils de nuit et le 115. De même, le dispositif de veille sociale a été amélioré grâce au renforcement de l'équipe d'écouterants du 115.



Anne Boquet a lancé la campagne hivernale le 10 novembre 2010, en compagnie de Philippe Court, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye au Centre d'Hébergement et d'Accueil Temporaire de Carrières sous Poissy

3 – L'amélioration de l'offre de logement grâce à la reconquête du contingent préfectoral, à la rénovation urbaine et à la politique territoriale de l'habitat

a) La reconquête du contingent préfectoral

La Direction départementale de la cohésion sociale a mené en 2010 une action vigoureuse auprès des bailleurs en vue de procéder à la reconquête du contingent préfectoral et a permis d'aboutir à la récupération de 3583 logements supplémentaires.

Ces logements s'ajouteront aux 18 000 logements «préféctoraux prioritaires» actuellement inventoriés. Ce travail doit conduire à un rééquilibrage des contingents entre les réservataires qui s'effectuera au fur et à mesure des libérations par les locataires en place.

b) Le programme de rénovation urbaine

Le département des Yvelines compte sept projets de rénovation urbaine, financés par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) sur les sites suivants : Le Mantois, Trappes, Ecquevilly, Chanteloup les Vignes, Sartrouville, Les Mureaux, Poissy.

L'engagement financier moyen sur ces projets, qui connaissent actuellement leur pic opérationnel, était de 64% au 31 décembre 2010 (allant de 36% pour les Mureaux à 79% pour le Mantois). En 2010, 44M€ de subventions de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) ont été engagés par les équipes de la Direction départementale des Territoires, et 46M€ ont été payés aux différents maîtres d'ouvrages.

Réalisation des différentes familles de travaux :

Logements	Nombre	Engagés	Réalisés
A démolir	4028	62 %	1 605
A reconstruire	4028	45%	456
A réhabiliter	10 009	62 %	2 454
A résidentialiser	13 180	66 %	3 372
Opérations d'aménagement à mener	152	76 %	73
Opérations d'équipement à mener	73	71 %	33



Foudroyage des tours à Sartrouville le 6 juin 2010



Semi foudroyage de la tour aux Mureaux le 3 octobre 2010

c) La délégation locale de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

En 2010, l'Anah a engagé dans le département des Yvelines près de 4M€ de subventions, qui ont permis le traitement de 1 018 logements privés (soit 104% de l'objectif) dont :

- 383 logements de propriétaires occupants (soumis à un plafond de ressources),
- 350 logements de propriétaires bailleurs (engagés dans une maîtrise des loyers),
- 285 logements en copropriétés dégradées.

Parmi ces dossiers, les priorités de l'Agence Nationale de l'Habitat furent :

- Le traitement des logements indignes ou très dégradés (33 logements)
- Le redressement des copropriétés dégradées (281 logements, exclusivement dans le cadre des plans de sauvegarde).

- Le maintien dans les lieux des propriétaires occupants (237 logements) dont :

- 46 logements liés à l'handicap et/ou vieillissement,
- 197 logements liés à la précarité énergétique.

- La maîtrise des loyers (375 logements) dont :

- 14 logements conventionnés à un niveau très social
- 22 logements conventionnés à un niveau social
- 339 logements à loyer intermédiaire

4 –La Politique territoriale de l’habitat

102 communes des Yvelines sont désormais couvertes par un programme local de l’habitat (PLH), soit 62% de la population.

Deux PLH ont été approuvés par le Comité Régional de l’Habitat en 2010

- celui de la communauté de communes Vexin Seine
- celui de la communauté de communes des Boucles de la Seine.

L’Etat a par ailleurs transmis à plusieurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) son porter-à-connaissance, dans le cadre de l’élaboration ou du renouvellement de leur PLH : Les Communautés d’Agglomération de Versailles Grand Parc et de Saint-Quentin-en-Yvelines, ainsi que les communes de Poissy, Les Mureaux, Saint-Germain-en-Laye, et Vélizy-Villacoublay.

5 – La contribution du comité interministériel pour le développement de l’offre de logements (CIDOL) à l’objectif de réalisation de logements sociaux

Le comité interministériel pour le développement de l’offre de logements (CIDOL) a arrêté en avril 2008 un programme de cessions de terrains publics, appartenant à différents ministères, à la SNCF, ou à RFF, et qui sont destinés à la construction de logements. Ces cessions de terrains publics donnent lieu, le plus souvent, à de véritables réflexions d’aménagement, dans lesquelles la question de la part de logements sociaux est essentielle, tout comme celle de l’insertion de l’opération dans le tissu urbain et de l’accès aux transports.

Pour les Yvelines, le programme 2008-2012 liste une quarantaine d’opérations, concernant une trentaine de communes, avec un objectif global d’environ 6 000 logements dont au minimum 1 600 logements sociaux. A ce stade, 300 logements ont été mis en chantier dans les Yvelines, dont une centaine en 2010.

Malgré des degrés d’avancement variables, qui ne permettront pas de respecter strictement les objectifs de délai fixés par le CIDOL, tous les projets sont engagés. Le processus opérationnel est long (diagnostics pollution, validation politique du programme, estimation du coût du foncier, conception, etc...) et après un temps nécessaire de maturation locale des projets, il convient d’accélérer chaque fois que possible leur mise au point définitive avec des calendriers de cession et de travaux.

La territorialisation du Grenelle, c’est aussi la promotion de la ville durable . Dans les Yvelines, trois projets ont été retenus en 2010 :

- Carrières Sous Poissy «Eco-quartier de la Boucle de Chanteloup»
- Mantes-la-Jolie, Rosny sur Seine «Eco-quartier fluvial»
- La Communauté d’Agglomération de Saint Quentin en Yvelines a participé à l’appel à projet Eco-quartier 2009-2010 du Ministère de l’Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement avec le projet d’éco-pôle de Saint-Quentin en Yvelines

6 – La révision du schéma départemental d’accueil des gens du voyage

Adopté il y a cinq ans, le schéma départemental d’accueil des gens du voyage, a prévu la création de 650 places de stationnement et de 5 aires de grands passages

La réalisation des places de stationnement s’est poursuivi en 2010 avec près de 60% des aires financées.

Néanmoins depuis 5 ans, le schéma a montré les limites de sa pertinence.

C’est la raison pour laquelle, dans une démarche partenariale avec les communes, avec le Conseil Général des Yvelines et avec les associations de voyageurs, la révision de ce schéma a été ouverte par arrêté préfectoral du 5 novembre 2010. Des groupes de travail ont été installés pour adapter l’accueil aux nécessités des voyageurs et aux capacités des territoires.

7 - La culture pour tous

a) Développer une dynamique culturelle dans les quartiers sensibles

La politique de la ville avec la Dynamique Espoir Banlieue a proposé huit projets, dont les ateliers de création d'un spectacle musical et chorégraphique sur l'histoire des musiques afro-américaines : le projet «Crossroad», mené par l'association *Blues-sur-Seine*, a associé 39 jeunes du Val Fourré à Mantes-la-Jolie.

Dans le cadre du «plan espoir Banlieue», huit projets ont été soutenus : cinq à Mantes la Jolie en partenariat avec le Collectif douze, le centre culturel G. Brassens, Blues-Sur-Seine, Ramdam slam et le Théâtre Mantois, un à Trappes en partenariat avec l'ACT, un à Chanteloup-les-Vignes en partenariat avec la Compagnie des contraires et un aux Mureaux en partenariat avec Plan Large. Au total, en 2010, 650 000 € ont été mobilisés dans le cadre de la Dynamique Espoir Banlieue pour soutenir des actions culturelles dans les quartiers politiques de la ville.



Anne Boquet, préfète des Yvelines, entourée de Catherine Rais, déléguée de la préfète à Trappes, Naïma M'Faddel Ntidam, déléguée de la préfète au Val Fourré, Marie-Claude Venant, déléguée de la préfète aux Mureaux, Christel Desportes, déléguée de la préfète pour la CASQY et La Verrière, Valérie Perron, déléguée de la préfète à Chanteloup les Vignes et Corinne Minot, sous-préfète en charge de la politique de la ville.

b) Favoriser l'accès des personnes hospitalisées à des pratiques culturelles et artistiques

Dans le cadre du partenariat avec le ministère de la Santé «Culture à l'Hôpital», deux actions ont été menées à l'Institut Marcel Rivière à La Verrière, avec des ateliers de composition musicale et d'interprétation proposés à des adolescents ainsi que des ateliers de danse et de photographie pour les adultes atteints de schizophrénie.



Corinne Minot, sous-préfète chargée de la politique de la ville

V – Un Etat qui se réforme et se modernise

A – La préfecture des Yvelines a mis en place la réforme territoriale de l'Etat (Réate) le 1^{er} juillet 2010

B – La Préfecture a poursuivi la réflexion sur ses missions dans le cadre de la Directive Nationale d'Orientation (DNO) 2010-2015

C – La préfecture des Yvelines a accentué les efforts engagés dès 2009 pour la mise en place du nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV)

D – En 2010, des démarches ont été mises en œuvre pour améliorer l'accueil

E – Pour améliorer la lisibilité et la traçabilité de la dépense publique, la préfecture s'est engagée dans le processus du déploiement CHORUS

F- Dans les Yvelines, les services de l'Etat s'engagent pour le développement durable

G – La simplification des démarches administratives pour l'usager : l'exemple de la fusion du service des impôts

Partie V

Un Etat qui se réforme et se modernise

A - La Préfecture des Yvelines a mis en place la réforme territoriale de l'Etat (Réate) le 1^{er} juillet 2010

Lancée en juillet 2008, la réforme territoriale de l'Etat (REATE) constitue une refonte majeure de l'administration, destinée à moderniser l'organisation et le fonctionnement de l'Etat

Dans le cadre national, cette réforme vise à renforcer le pilotage des politiques publiques de l'Etat autour du Préfet de région, et à réaliser des économies d'échelle par la mutualisation des moyens mis à la disposition au plan local par les différents ministères de tutelle.

Ainsi, les orientations nouvelles de la réforme de l'Etat territorial obéissent à trois grands principes :

- La région devient l'échelon de pilotage de droit commun des politiques publiques de l'Etat sur le territoire, dont la mise en œuvre est confiée à l'échelon départemental, au plus près du citoyen et de ses attentes. Par exemple, la politique de l'emploi est définie au niveau régional par le plan régional pour l'emploi, mais sa mise en œuvre est assumée par les services départementaux.

- Les compétences des services déconcentrés de l'Etat sont regroupées au sein de directions départementales interministérielles et d'unités territoriales, autour de grandes thématiques générales comme la protection des personnes (DDPP), l'environnement (DDT), la cohésion sociale (DDCS), des politiques publiques de l'emploi et du travail (unité de la DIRECCTE), de l'énergie et de l'industrie (unité de la DRIEE), de l'architecture et du patrimoine (unité de la DRAC), de missions de santé publique (Délégation territoriale de l'Agence régionale de la santé) pour renforcer la coordination et la réactivité sur le terrain de politiques publiques toujours en évolution.

- La recherche d'une mutualisation des moyens et la volonté de regroupement des structures des administrations témoignent d'un effort de rigueur budgétaire de l'administration, nécessaire pour réduire la dépense nationale, à l'horizon 2013, (déficits publics doivent être ramenés de 8,2% à 3% du PIB).

En Ile-de-France, la réforme a conduit au 1^{er} juillet 2010 à la création des huit directions régionales dont les périmètres de compétence correspondent à celles des ministères, au lieu et place des 18 directions régionales précédentes.

Dans les Yvelines, au terme d'une période de six mois de préfiguration, la majorité des services départementaux de l'Etat ont été restructurés pour fusionner au sein de trois nouvelles directions interministérielles rattachées hiérarchiquement au préfet de département :

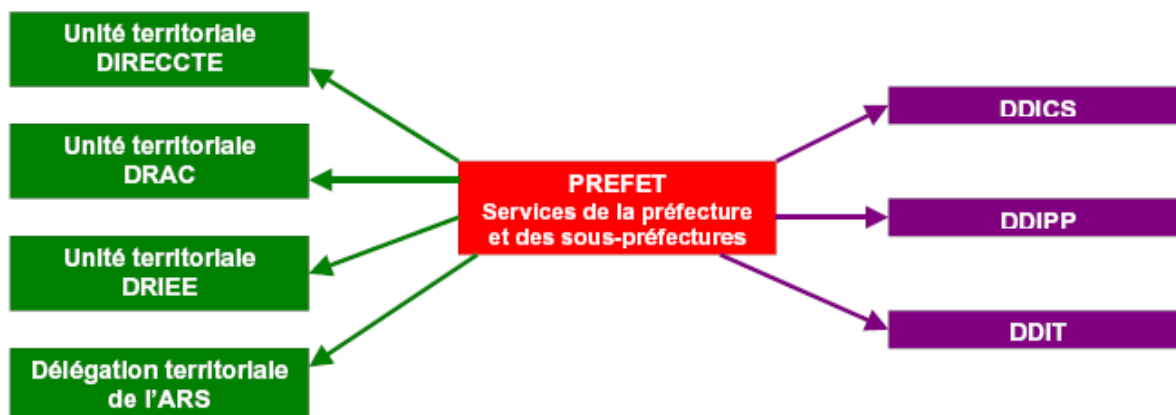
- La direction départementale des territoires (DDT)
- La direction départementale de la protection des populations (DDPP)
- La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

Le Préfet s'appuie également sur trois unités territoriales, issues des directions régionales de l'Etat :

- L'unité territoriale de la direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
- L'unité territoriale de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC)
- L'unité territoriale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'énergie (DRIEE)
- ainsi que sur la délégation territoriale de l'agence régionale de santé (ARS)

La réforme n'a pas modifié toutes les structures, puisque certains services de l'Etat dans le département ont conservé leur organisation : Pôle emploi, les services de la direction départementale de la police et de la gendarmerie, le service départemental d'incendie et de secours, l'inspection académique, la direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse, la délégation militaire départementale ou l'office national des anciens combattants et victimes de guerre et les archives départementales.

Par cette réforme, l'Etat souhaite proposer une nouvelle organisation transversale pour mieux accompagner les collectivités, les entreprises, les associations et améliorer la qualité du service rendu aux citoyens



DDICS : Direction départementale interministérielle de la cohésion sociale – DDIPP : Direction départementale interministérielle de la protection des populations – DDIT : Direction départementale interministérielle des territoires – DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi – DRAC : Direction régionale des affaires culturelles – DRIEE : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie – ARS : Agence régionale de santé.

B - La Préfecture a poursuivi la réflexion sur ses missions dans le cadre de la Directive Nationale d'Orientation (DNO) 2010-2015

En application de la directive nationale d'orientation des préfectures pour 2010-2015 établie par le Ministère de l'Intérieur, **la préfecture des Yvelines réfléchit à une meilleure répartition des responsabilités** entre le site de la préfecture et les trois sous-préfectures.

En effet, la DNO préconise le **renforcement des préfectures et des sous-préfectures sur leur cœur de métier** : celles-ci confirment leur rôle de garantes de l'ordre public et du respect du droit.

De même, **une nouvelle répartition des missions** et responsabilités est proposée : **le contrôle de légalité cible davantage les actes qui présentent le plus d'enjeux juridiques et financiers et est recentré en préfecture.**

La DNO préconise également **l'élargissement du rôle de coordination interministérielle du préfet dans le département** sur des sujets transversaux. C'est pourquoi, la Mission de Coordination Interministérielle, placée auprès du secrétaire général, a été créée au 1^{er} janvier 2010.

La DNO organise enfin **le redéploiement des moyens**. La Préfecture des Yvelines s'inscrit dans cette démarche au travers notamment des efforts engagés pour mutualiser les fonctions support et logistiques entre les services.

C - la Préfecture des Yvelines a accentué les efforts engagés dès 2009 pour la mise en place du nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV)

Le nouveau système est entré en vigueur le 15 avril 2009 pour les véhicules neufs et le 15 octobre 2009 pour les véhicules d'occasion.

Il permet désormais à l'usager d'effectuer ses démarches relatives à l'immatriculation de son véhicule dans n'importe quelle préfecture ou sous-préfecture, sans lien avec son lieu de résidence, ainsi qu'auprès des professionnels habilités.

Grâce à ce réseau de professionnels agréés, l'obtention du certificat d'immatriculation (carte grise) est facilitée pour les usagers.

Vous avez donc la possibilité de faire immatriculer votre véhicule, acheté d'occasion ou neuf, directement auprès d'un garagiste plus proche de votre domicile.

355 professionnels sont habilités actuellement dans les Yvelines (liste consultable sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : www.ants.interieur.gouv.fr).

En revanche, les démarches réalisées exclusivement en préfecture sont :

- les duplicata et les changements d'adresse
- les modifications des caractéristiques techniques du véhicule
- les changements d'état civil et d'état matrimonial
- les véhicules provenant d'une succession

Le certificat d'immatriculation (ex carte grise) est imprimé directement par l'Imprimerie Nationale et envoyé au domicile du propriétaire par voie postale, sous pli sécurisé, remis contre signature.

Ce document est valable pendant toute la durée d'utilisation du véhicule par son titulaire, tant qu'un changement ne nécessite pas l'édition d'un nouveau document (vente ou cession du véhicule, déménagement, modification de l'état civil...)

Deux changements majeurs sont apportés par le nouveau système
- un numéro d'immatriculation à vie des véhicules (de sa première mise en circulation à sa destruction)
- une personnalisation géographique.

En 2010, le fonctionnement du système d'immatriculation des véhicules s'est stabilisé. Ce dispositif montre toute son efficacité pour les nouvelles immatriculations, à une immense majorité assurées par les professionnels, mais reste plus faiblement mobilisé dans le secteur de l'occasion. (en 2010, 95% des immatriculations de véhicules neufs ont été réalisées par les professionnels de l'automobile contre 5% en préfecture ; 25% des immatriculations de véhicules d'occasion ont été réalisées par les garages habilités contre 75 % en préfecture.)

Bilan chiffré pour l'activité carte grise en préfecture des Yvelines pour l'année 2010

Année 2010	Nombre de personnes reçues	Nombre de titres délivrés	Délai moyen de délivrance <u>en temps réel</u>	Délai moyen de délivrance <u>en temps différé</u>
Cartes grises	42 493	41 449	1h	12 jours

D - En 2010, des démarches ont été mises en œuvre pour améliorer l'accueil : audit LEAN, mise en place du service de pré-accueil notamment au service des cartes grises

Dès novembre 2010, un **service de pré-accueil** a été mis en place au sein de la préfecture des Yvelines afin de pouvoir renseigner rapidement le public et d'éviter aux personnes qui ne sont pas en possession d'un dossier complet d'attendre inutilement. Les premiers résultats montrent que ce nouveau service permet de réduire les délais d'attente au guichet.

Le bureau des étrangers s'est engagé, en 2010, dans une démarche d'amélioration de la qualité des process, notamment au travers d'un audit appelé « **Audit LEAN** » qui s'est déroulé sur plusieurs semaines.

Cet audit a permis l'élaboration d'un diagnostic et de préconisations. Par suite, un plan d'amélioration a été élaboré par le bureau des étrangers. Ce plan vise notamment à apporter une meilleure qualité de service.

E - Pour améliorer la lisibilité et la traçabilité de la dépense publique, la préfecture s'est engagée dans le processus du déploiement Chorus

Depuis janvier 2010, la préfecture gère les dépenses de l'Etat avec la nouvelle application informatique CHORUS, qui se substitue aux quatre applications financières et comptables pré-existantes (NDL, GIBUS, INDIA et ORCHIDEE).

L'application CHORUS présente l'avantage d'être commune aux différents acteurs de la dépense (service gestionnaire ou prescripteur, ordonnateur et comptable).

Elle répond par ailleurs aux nouvelles normes comptables de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF)

F - Dans les Yvelines, les services de l'Etat s'engagent pour le développement durable :

Au travers de la mise en place du Grenelle de l'Environnement, l'Etat s'inscrit dans une démarche d'exemplarité **en instaurant des bilans carbone de ses administrations** et en engageant des procédures de rénovation des bâtiments publics

La mise en œuvre du Grenelle de l'environnement occupe dans le secteur du bâtiment une place privilégiée et engage l'Etat dans **la rénovation thermique de ses bâtiments**, combinée à des travaux d'accès aux handicapés.

Les audits constituent une étape préalable à la modernisation de la gestion immobilière des bâtiments de l'Etat. Ainsi, les objectifs visés sont la réduction des consommations d'énergies de 40% et les émissions de GES (Gaz à effet de serre) de 50% d'ici 2020.

En 2010, la Direction Départementale des Territoires a assuré le pilotage des audits dans les bâtiments suivants:

- Préfecture des Yvelines, rue Jean Houdon et boulevard de l'Europe
- Service Territorial de St Quentin Rambouillet
- Service Territorial de Versailles St Germain
- Direction Départementale des Territoires des Yvelines
- Bâtiments de la Bergerie Nationale à Rambouillet



G - La simplification des démarches administratives pour l'utilisateur : l'exemple de la fusion des services des impôts

Depuis 2009, la Direction Générale des Finances Publiques met en place dans les Yvelines un interlocuteur fiscal unique des particuliers, le service des impôts des particuliers (SIP). Le SIP est compétent pour la gestion et le recouvrement de leurs impôts.

Ce regroupement progressif des centres des impôts et des trésoreries s'est poursuivi en 2010. Ainsi, en 2010, les opérations de fusion des centres des impôts et des trésoreries marquent la volonté de poursuivre la mise en place de l'interlocuteur fiscal unique des particuliers dans les Yvelines.

Au 1^{er} janvier 2011, six SIP étaient créés dans le département des Yvelines : à Houilles, Saint-Quentin-en-Yvelines, Rambouillet, à Saint-Germain-en-Laye ; deux services sont situés à Poissy.
Début janvier 2011, trois nouveaux SIP ont été mis en place : aux Mureaux et deux services à Mantes-la-Jolie.
La réforme sera achevée en 2011 avec l'installation des deux SIP de Versailles en juillet et celui de Plaisir en décembre. La construction du nouveau centre des finances publiques à Mantes-la-Jolie a été lancée en 2010 pour aboutir en janvier 2011.

Retrouvez toute l'actualité des services de l'Etat dans les Yvelines sur www.yvelines.gouv.fr